

A Saint-Junien, le 15 janvier 2020

Préfecture de Région
Nouvelle Aquitaine
A l'attention de Madame la Préfète de Région
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Objet : Saisine pour avis sur le projet de PCAET

Transmission via la plateforme de l'Ademe www.territoires-climat.ademe.fr

Madame la Préfète,

La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin a arrêté son projet de plan climat air énergie territorial (PCAET), lors de sa réunion du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019.

Conformément à l'article R.229-54 du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre ce projet de PCAET pour avis.

À cette fin, vous trouverez ci-joint une version numérique déposée sur le site de l'ADEME.

À défaut de m'avoir transmis votre avis dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente, la Préfecture de Région sera réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Joël RATIER



PJ :

- la délibération relative à l'arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire,
- le projet de PCAET (diagnostic, stratégie et plan d'actions),
- le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique.